



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Identificateur de produit</b>  | <b>Moly-Graph® Extreme Pressure Multi-Purpose Grease</b> |  |
| <b>Autres moyens d'identification</b>                                       |  |  |
| <b>Code du produit</b>  | SL3146   |  |
| <b>Usage recommandé</b>   | Graisse lubrifiante                                      |  |
| <b>Restrictions d'utilisation</b>   | Aucuns connus.   |  |
| <b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b> |  |  |
| <b>Fabriqués ou vendus par:</b>   |  |  |
| <b>Nom de la société</b>  | CRC Industries, Inc.                                     |  |
| <b>Adresse</b>  | 885 Louis Dr.<br>Warminster, PA 18974 États-Unis         |  |
| <b>Téléphone</b>  |  |  |
| <b>Information générale</b>   | 215-674-4300   |  |
| <b>Assistance technique</b>   | 800-521-3168   |  |
| <b>Service à la clientèle</b>   | 800-272-4620   |  |
| <b>Urgence 24 heures (CHEMTREC)</b>   | 800-424-9300 (US)<br>703-527-3887 (Internacional)        |  |
| <b>Site Web</b>   | www.crcindustries.com                                    |  |

## 2. Identification des dangers

|  |  |              |
|--|--|--------------|
| <b>Dangers physiques</b>                   | Non classé.                                  |              |
| <b>Dangers pour la santé</b>               | Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
|  | Sensibilisation cutanée                      | Catégorie 1  |
| <b>Dangers environnementaux</b>            | Non classé.                                  |              |
| <b>Définition des dangers selon l'OSHA</b> | Non classé.                                  |              |
| <b>Éléments d'étiquetage</b>               |  |              |



|  |  |  |
|--|--|--|
| <b>Mention d'avertissement</b>                 | Attention  |  |
| <b>Mention de danger</b>                       | Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.  |  |
| <b>Conseil de prudence</b>                     |  |  |
| <b>Prévention</b>                              | Éviter de respirer les vapeurs. Lavez vigoureusement après manipulation. Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter une protection oculaire/faciale. Porter des gants de protection.   |  |
| <b>Intervention</b>                            | En contact avec la peau : Laver avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Demander des soins médicaux. |  |
| <b>Stockage</b>                                | Conserver à l'écart de matières incompatibles.   |  |
| <b>Élimination</b>                             | Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi nationale/régionale/locale.  |  |
| <b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b> | Aucuns connus.   |  |

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

| Dénomination chimique   | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | %       |
|---|-------------------------|-----------------------------|---------|
| Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités                          |                         | 64742-52-5                  | 80 - 90 |
| Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc |                         | 68649-42-3                  | 1 - 3   |
| calcium bis(dinonylnaphthalenesulphonate)                                       |                         | 57855-77-3                  | < 1     |

L'identité chimique spécifique et le pourcentage de composition constituent un secret commercial.

### 4. Premiers soins

|   |  |
|---|--|
| <b>Inhalation</b>   | Sortir au grand air. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.  |
| <b>Contact avec la peau</b>   | Rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes et enlever les chaussures et vêtements contaminés. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau. |
| <b>Contact avec les yeux</b>  | Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.  |
| <b>Ingestion</b>  | Rincer la bouche. Ne jamais faire avaler quelque chose à une victime inconsciente ou souffrant de convulsions. Ne pas faire vomir sans l'avis préalable d'un centre antipoison. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.                         |
| <b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>                                   | Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.   |
| <b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b> | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.   |
| <b>Informations générales</b>   | S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger. Laver les vêtements contaminés avant de les porter à nouveau.   |

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

|  |  |
|--|--|
| <b>Agents extincteurs appropriés</b>   | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.  |
| <b>Agents extincteurs inappropriés</b>   | Aucuns connus.   |
| <b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>                                      | Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.  |
| <b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b> | Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome. |
| <b>Matériel/instructions de lutte contre les incendies</b>                           | Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.   |
| <b>Risques d'incendie généraux</b>   | Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.   |

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

|  |  |
|--|--|
| <b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b> | Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. |
|--|--|

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.

Déversement accidentel important : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Précautions relatives à l'environnement

Contactez les autorités locales en cas de déperditions dans les égouts ou le milieu aquatique. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs. Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans un endroit frais et sec protéger contre les rayons solaires. Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

| Composants   | Type                                 | Valeur                            | Forme       |
|--|--------------------------------------|-----------------------------------|-------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | PEL (limite d'exposition admissible) | 5 mg/m <sup>3</sup>               | Brouillard. |
|  |                                      | 2000 mg/m <sup>3</sup><br>500 ppm |             |

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

| Composants   | Type | Valeur              | Forme               |
|--|------|---------------------|---------------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | TWA  | 5 mg/m <sup>3</sup> | Fraction inhalable. |

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

| Composants   | Type    | Valeur                 | Forme       |
|--|---------|------------------------|-------------|
| Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5) | Plafond | 1800 mg/m <sup>3</sup> |             |
|  | STEL    | 10 mg/m <sup>3</sup>   | Brouillard. |
|  | TWA     | 5 mg/m <sup>3</sup>    | Brouillard. |

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Directives au sujet de l'exposition

Les limites d'exposition professionnelle ne sont pas adéquates pour la forme physique actuelle du produit.

### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

|  |  |
|--|--|
| <b>Protection du visage/des yeux</b>     | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).  |
| <b>Protection de la peau</b>             |  |
| <b>Protection des mains</b>              | Porter des gants de protection en: Caoutchouc. Latex.  |
| <b>Autre</b>                             | Porter des vêtements appropriés et résistant aux produits chimiques.   |
| <b>Protection respiratoire</b>           | S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. |
| <b>Dangers thermiques</b>                | Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.   |
| <b>Considérations d'hygiène générale</b> | Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées sur le lieu de travail.   |

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

### Apparence

|   |  |
|---|--|
| <b>État physique</b>  | Solide.  |
| <b>Forme</b>  | Graisse.   |
| <b>Couleur</b>  | Gris.  |
| <b>Odeur</b>  | Mild petroleum.                                  |
| <b>Seuil olfactif</b>   | Non disponible.                                  |
| <b>pH</b>   | Non disponible.                                  |
| <b>Point de fusion et point de congélation</b>                                | Non disponible.                                  |
| <b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>                     | 360 °C (680 °F) estimation                       |
| <b>Point d'éclair</b>   | > 204.4 °C (> 400 °F) Cleveland coupelle ouverte |
| <b>Taux d'évaporation</b>   | Lent.  |
| <b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>  | Non disponible.                                  |
| <b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b> |  |
| <b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>                              | Non disponible.                                  |
| <b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>                              | Non disponible.                                  |
| <b>Tension de vapeur</b>  | 324146.3 hPa estimation                          |
| <b>Densité de vapeur</b>  | > 5 (air = 1)                                    |
| <b>Densité relative</b>   | 0.9  |
| <b>Solubilité (eau)</b>   | Insoluble.                                       |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>                                   | Non disponible.                                  |
| <b>Température d'auto-inflammation</b>  | 260 °C (500 °F) estimation                       |
| <b>Température de décomposition</b>   | Non disponible.                                  |
| <b>Viscosité (cinématique)</b>  | Non disponible.                                  |
| <b>Pourcentage de matières volatiles</b>                                      | Non disponible.                                  |

## 10. Stabilité et réactivité

---

|                   |   |
|-------------------|---|
| <b>Réactivité</b> | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
|-------------------|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Stabilité chimique</b>                  | La substance est stable dans des conditions normales.                            |
| <b>Risque de réactions dangereuses</b>     | Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. |
| <b>Conditions à éviter</b>                 | Contact avec des matériaux incompatibles.  |
| <b>Matériaux incompatibles</b>             | Les agents oxydants forts.   |
| <b>Produits de décomposition dangereux</b> | Oxydes de carbone. Oxydes métalliques.   |

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Inhalation</b>            | Toute inhalation prolongée peut être nocive. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | Peut provoquer une allergie cutanée.         |
| <b>Contact avec les yeux</b> | Provoque une sévère irritation des yeux.     |
| <b>Ingestion</b>             | Can cause stomach ache and vomiting.         |

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Une inhalation prolongée ou excessive peut provoquer des irritations du système respiratoire. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Peut provoquer une allergie cutanée. On s'attend à ce qu'il constitue un faible risque lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifié.

| Produit   | Espèces | Résultats d'épreuves  |
|---|---------|-----------------------|
| Moly-Graph® Extreme Pressure Multi-Purpose Grease |         |                       |
| <b><u>Aiguë</u></b>                               |         |                       |
| <b>Cutané</b>                                     |         |                       |
| DL50  | Lapin   | 2353 mg/kg estimation |
| <b>Orale</b>                                      |         |                       |
| DL50  | Rat     | 5824 mg/kg estimation |

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

|  |   |
|--|---|
| <b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>  | Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.  |
| <b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>                                  | Provoque une sévère irritation des yeux.  |
| <b>Sensibilisation respiratoire</b>  | N'est pas un sensibilisant respiratoire.  |
| <b>Sensibilisation cutanée</b>   | Peut provoquer une allergie cutanée.  |
| <b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>                                      | Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique. |
| <b>Cancérogénicité</b>   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  |
| <b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>                |   |
| Non disponible.  |   |
| <b>États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes</b> |   |
| Non disponible.  |   |
| <b>Toxicité pour la reproduction</b>   | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.                                       |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>                     | Non classé.   |
| <b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>                  | Non classé.   |
| <b>Danger par aspiration</b>   | N'est pas un danger d'aspiration.   |
| <b>Effets chroniques</b>   | Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.   |

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

| Composants   | Espèces |   | Résultats d'épreuves |
|--|---------|---|----------------------|
| Distillats naphténiques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)                          |         |   |                      |
| <b>Aquatique</b>   |         |   |                      |
| Crustacés  | CE50    | Puce d'eau (daphnia magna)                                | 1000 mg/l, 48 hours  |
| Poisson  | CL50    | Truite arc-en-ciel ,donaldson trout (Oncorhynchus mykiss) | 5000 mg/l, 96 hours  |
| Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3) |         |   |                      |
| <b>Aquatique</b>   |         |   |                      |
| Crustacés  | CE50    | Puce d'eau (daphnia magna)                                | 1 - 5 mg/l, 48 hours |
| Poisson  | CL50    | tête-de-boule (pimephales promelas)                       | 1 - 5 mg/l, 96 hours |

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Not readily biodegradable.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

## 13. Données sur l'élimination

**Élimination de déchet provenant de résidus de produits / de produits inutilisés** Ce produit n'est pas un déchet dangereux RCRA (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33). Les contenants vides peuvent être recyclés. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Non réglementé.

**Emballages contaminés** Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

### EPCRA aux États-Unis (SARA Title III) section 313 – produit chimique toxique : substance inscrite

Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)

### CERCLA Hazardous Substances: Quantité à rapporter

Non inscrit.

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Non réglementé.

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**FDA (Food and Drug Administration : administration des produits alimentaires et pharmaceutiques)** Non réglementé.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Section 311/312** Danger immédiat - Oui  
**Catégories de danger** Risque différé - Non  
Danger d'incendie - Non  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**États-Unis - Réglementation des états**

**US. California. Candidate Chemicals List. Safer Consumer Products Regulations (Cal. Code Regs, tit. 22, 69502.3, subd. (a))**

Distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-52-5)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Aucune.

**États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)**

Non inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Ester de l'acide phosphorodithioïque et de O,O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (CAS 68649-42-3)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Non inscrit.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

**Règlements sur les composés organiques volatils (COV)**

**E.P.A.**

**Teneur en COV (40 CFR 51.100(s))** Non déterminé

**Produits de consommation (40 CFR 59, sous-partie C)** Pas réglementé

**State**

**Produits de consommation** Ce produit n'est pas réglementé

**VOC content (CA)** Non déterminé

**VOC content (OTC)** Non déterminé

**Inventaires Internationaux**

| <b>Pays ou région</b> | <b>Nom de l'inventaire</b>                            | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Australie             | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui                        |

| <b>Pays ou région</b>    | <b>Nom de l'inventaire</b>  | <b>En stock (Oui/Non)*</b> |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Canada                   | Liste intérieure des substances (LIS)   | Oui                        |
| Canada                   | Liste extérieure des substances (LES)   | Non                        |
| Chine                    | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)                               | Oui                        |
| Europe                   | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)                 | Oui                        |
| Europe                   | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)                                  | Non                        |
| Japon                    | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)                            | Non                        |
| Corée                    | Liste des produits chimiques existants (ECL)  | Oui                        |
| Nouvelle-Zélande         | Inventaire de la Nouvelle-Zélande   | Oui                        |
| Philippines              | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)                             | Oui                        |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui                        |

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Date de publication</b>  | 18-Février-2016   |
| <b>Préparée par</b>         | Lubrifiant à chaînes  |
| <b>Version n°</b>           | 01  |
| <b>Autres informations</b>  | Non disponible.   |
| <b>Classification HMIS®</b> | Santé: 1<br>Inflammabilité: 1<br>Danger physique: 0<br>Protection individuelle: B |
| <b>Classements NFPA</b>     | Santé: 1<br>Inflammabilité: 1<br>Instabilité: 0                                   |

### Classements NFPA



### Avis de non-responsabilité

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.